

Factsheet pour la formation ASSE

Association Suisse des Salles d'Escalade (ASSE)

Depuis sa création en 2007 (sous le nom de CI Murs d'Escalade), l'ASSE a pour objectif de garantir la sécurité et la qualité des salles d'escalade indoor dans toute la Suisse. Elle encourage l'échange d'informations et d'expériences, veille à la sécurité et à la formation et fait la promotion du bloc et de l'escalade. En tant qu'association professionnelle, elle représente les intérêts de ses membres, qui comptent actuellement 80 salles d'escalade et/ou de bloc en Suisse.

Objectif et base de la formation

- La formation ASSE répond au besoin des installations de bloc et d'escalade de former et d'engager leur propre personnel d'encadrement et de formation.
- La formation a pour but de rendre l'encadrement et la formation aussi sûrs que possible, aussi bien pour les participants que pour les moniteurs de l'ASSE, pendant et après l'événement/le cours.
- La formation se base sur les règles d'escalade de l'ASSE, la brochure « Grimper en sécurité indoor » et les modes d'emploi des fabricants de matériel d'escalade.

Les moniteurs de l'ASSE se comportent conformément au manuel de formation de l'ASSE. Ils ne doivent pas aller à l'encontre des directives de sécurité. Le manuel de formation constitue la référence technique de la formation ASSE et est pertinent tant pour le moniteur ASSE que pour son formateur (responsable de formation ASSE).

Niveaux de fonction et niveau d'escalade requis pour les moniteurs de l'ASSE

La formation ASSE prévoit 4 niveaux de fonction, le niveau immédiatement supérieur comprenant à chaque fois le ou les niveaux précédents :

- **Moniteur.trice de bloc ASSE** : Enseigne aux participants des cours d'introduction les principes essentiels de la pratique du bloc en matière de sécurité. Il est nécessaire de savoir monter et descendre des blocs simples.
- **Animateur.trice ASSE** : Peut assurer les participants lors d'événements. Le niveau 4c est entre autres exigé.
- **Encadrant.e ASSE** : Encadre des participants grim pant par cordées de trois. Le niveau 5b est entre autres exigé.
- **Instructeur.trice ASSE** : Forme les participants à l'escalade en moulinette et à l'escalade en tête. Le niveau 6b est entre autres exigé.

Durée de la formation

La durée de la formation dépend du niveau de formation des participants et du degré de compétence visé. Des stages pratiques font également partie de la formation. Leur durée dépendant aussi du niveau de formation des participants.

Formation et formation continue par les responsables de formation ASSE

La formation de l'ASSE est basée sur le rôle des responsables de formation, qui testent les candidats, les instruisent et les inscrivent aux examens. Un responsable de formation doit lui-même avoir suivi la formation et réussi l'examen. Chaque salle d'escalade peut avoir au maximum un responsable de formation. Le responsable de formation organise chaque année des formations continues.

Formation décentralisée

Le concept basé sur les responsables de formation permet d'organiser des formations à divers moments et à divers endroits, par exemple dans une salle d'escalade. Deux experts de l'ASSE se rendent en fin de formation sur site pour tester les candidats.

Rayon d'action

La formation de l'ASSE se limite aux structures artificielles d'escalade. Les moniteurs ASSE n'ont pas le droit d'encadrer des participants contre rémunération en milieu naturel.

Formation ASSE pour les « non-salles d'escalade »

Si tu ne gères pas toi-même une salle d'escalade, tu peux adhérer à l'ASSE en tant que membre de soutien ou membre passif. Même dans ces catégories d'adhésion, tu peux faire former un RF et, le cas échéant, désigner un expert.

Pour plus d'informations, merci de contacter info@sallesdescalade.ch

V 26.05.2026

